

# BOURSE FRANCE EXCELLENCE EIFFEL

La Bourse d'Excellence Eiffel est un programme de bourses initié par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin d'attirer en France les meilleurs étudiants étrangers au niveau master et doctorat. Elle est gérée par Campus France.

**Master** : Les lauréats de la bourse Eiffel au niveau master reçoivent une allocation mensuelle de 1 181 €, complétée par la prise en charge directe de leurs frais de voyage (international et national), d'assurance, d'aide à la recherche de logement et d'activités culturelles.

**Doctorat** : Les boursiers Eiffel en doctorat bénéficient d'une allocation mensuelle de 1 800 € (depuis janvier 2024), ainsi que de la prise en charge directe des mêmes prestations que pour le master (transport international et national, assurance, aide au logement, activités culturelles).

Dans les deux cas (master et doctorat), les frais de scolarité ne sont pas couverts par la bourse Eiffel.

## **La bourse est attribuée pour une durée :**

De 12 mois maximum lors d'une inscription en M2 ;

De 24 mois maximum pour une inscription en M1 ;

De 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

## **Les domaines d'études éligibles sont regroupés en sept grands domaines :**

Droit et sciences politiques

Sciences économiques et de gestion

Sciences de l'ingénieur au niveau master, sciences au sens large au niveau doctorat

Sciences humaines et sociales

Histoire, civilisation et archéologie

Langue et littérature françaises

Sciences de la santé

## **Qui peut candidater ?**

Être de nationalité étrangère

Être admis dans une formation (Master ou Doctorat) accréditée par l'État français. Les formations en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ne sont pas éligibles.

Avoir un niveau de langue française adapté au niveau requis par la formation envisagée.

Ne pas être bénéficiaire d'une autre bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme (y compris Erasmus+ ou AUF).

Ne pas avoir déjà présenté une candidature Eiffel non retenue lors d'une campagne précédente.

## **Comment candidater ?**

Pour candidater à la Bourse d'excellence Eiffel, la procédure est spécifique et implique une collaboration entre l'étudiant et l'établissement d'enseignement supérieur français. **L'étudiant ne candidate pas directement auprès de Campus France ou du Ministère, mais doit être présenté par l'établissement français dans lequel il souhaite étudier.** Prenez contact avec le responsable des admissions internationales ou le service des bourses de l'établissement français dans lequel vous souhaitez étudier.

<https://www.campusfrance.org/fr/la-bourse-france-excellence-eiffel>

## **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères:**

8 bis rue Saint-Dominique

75007 - Paris

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>